

AVIS DE COURSE

MOCA REGATA 2025

Comité Départemental de Voile du Finistère

4 et 5 octobre 2025

Port du Moulin Blanc – 29200 Brest

Grade : 5A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (*disponibles sur demande*)
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du CDV29 <http://www.cdv29.com/moca-regata/>
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du CDV 29 <http://www.cdv29.com/moca-regata/>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régata est limitée aux **18** premiers équipages féminins ou mixtes inscrits. Les équipages sont composés de 3 à 5 personnes avec un nombre minimum de 2 femmes à bord,

Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir. Suivant la disponibilité des bateaux, une liste d'attente pourra être établie.

- 4.2** Les équipages admissibles doivent s'inscrire en ligne grâce au lien suivant <http://www.cdv29.com/moca-regata/> **avant le 20 septembre 2025 à 17 h.**
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Montant par équipage
J80	350€

La mise à disposition de J80 est incluse dans le prix de l'inscription. Un chèque de caution de 1 500€ sera demandé à chaque équipage.

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation des inscriptions **le samedi 4 octobre 2025 de 9 h 30 à 10 h 30**, au Pôle France de Voile à Brest

Briefing, tirage au sort et mise à disposition des bateaux :

Samedi 4 octobre à 10 h 30

Dimanche 5 octobre à 9 h

Un repas des équipages sera organisé le samedi 4 octobre 2025 à l'issue des courses du jour.
(Possibilité pour les accompagnateurs de réserver des repas sur le site internet de l'épreuve)

6.2 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe
04/10/25	11 h 30	J80
05/10/25	10 h	J80

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h

7 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

La zone de course sera devant le port du Moulin-Blanc, entre le banc du Corbeau et le pont de l'Iroise (Schéma sur les IC)

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

9 CLASSEMENT

- 9.1** 1 courses validée est nécessaire pour valider la compétition.
9.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
9.3 Le premier jours, les concurrentes seront réparties en groupe par tirage au sort puis pour les phases finales en groupe or et argent

10 PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Premier, deuxième et troisième équipages.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remise des prix le 5 octobre 2025 à partir de 17 h

Pour plus d'informations veuillez contacter : contact@cdv29.com – 06 41 80 14 57